

Le label

« HOCKEY SUR GLACE »

Un club structuré pour un hockey de qualité

« Des clubs mieux structurés individuellement entraînent une amélioration générale du hockey français, en nombre et en qualité. »

Le Label « HOCKEY SUR GLACE » est issu d'un travail de refonte des 6 précédents Labels.

Ce nouveau Label répond à un double objectif :

- **De forme** : Simplifier la démarche aussi bien pour les clubs demandeurs que pour les commissions qui instruisent les dossiers.
- **De fond** : Faire du label un outil pédagogique afin d'améliorer la structuration des clubs. Ce label unique permettra à la fois de prendre en compte tous les aspects du développement d'un club et de reconnaître le travail accompli au sein des clubs tout en leur donnant des perspectives d'amélioration.

Ce label unique s'articule autour du projet associatif du club et de 6 grandes thématiques :

- **Projet associatif** : Pertinence et détail de toutes les composantes du projet du club (36 points)
- **Educ'Hockey** : Recrutement et fidélisation des joueur.euse.s jusqu'à U13 (50 points)
- **Gardien de but** : Développement des gardiens de but (16 points)
- **Officiels de jeu** : Arbitres et TDM (30 points)
- **Formation et Encadrement** : Formation des bénévoles, dirigeants et entraîneurs (25 points)
- **Hockey féminin** : Mixité et féminisation du hockey sur glace (30 points)
- **Hockey Citoyen** : Anti-dopage, para-hockey, lutte contre les violences, développement durable, etc. (12 points bonus)



Chaque thématique est composée de critères spécifiques. Chaque critère permet de rapporter des points. Pour plus de cohérence sur chaque critère, le seuil à atteindre est adapté en fonction de la typologie des clubs (défini selon le nombre de licences U20 au sein du club) :

- Club "Ambition" : plus de 200 licences U20
- Club "Avenir" : entre 120 et 199 licences U20
- Club "Evolution" : moins de 119 licences U20

A l'exception de « hockey citoyen » qui ne sont que des points bonus, toutes les autres thématiques sont obligatoires. En fonction du nombre de points, chaque thématique est valorisée par 1, 2 ou 3 étoiles pour permettre au club de se situer par rapport aux exigences du label. **Si un club est en dessous du seuil de la première étoile sur une ou plusieurs des cinq thématiques obligatoires, le Label sera refusé.**



L'ensemble des critères, des points associés et des seuils de chaque étoile sont à retrouver en annexe de ce document.

Le nombre total de points sur l'ensemble des thématiques (sur 187 points) vous donnera droit à une accréditation « Or », « Argent » ou « Bronze » sur votre label « HOCKEY SUR GLACE ».



Le label sera attribué au club pour une durée d'un an pour permettre une reconnaissance des efforts réalisés d'année en année et sera remis par le Président de la FFHG lors de l'Assemblée générale.

A quoi sert le Label ?

Ce label « HOCKEY SUR GLACE » est **un outil pédagogique** pour aider les clubs à mieux se structurer en interne mais c'est aussi **une reconnaissance fédérale du travail collectif réalisé** par les clubs en son sein, pour se structurer et se développer.

Les clubs pourront communiquer sur l'obtention de leur label comme gage d'amélioration continue et de dynamisme au sein de leur structure afin d'informer les licencié.e.s, leurs familles, les élus et les partenaires. Ce label est également un atout supplémentaire pour le recrutement de nouveaux pratiquants ou de nouveaux sponsors. Le club a donc intérêt à valoriser l'obtention son label :

- Au sein de la patinoire et des locaux du club
- Sur les différents supports de communication de l'association (papier et numérique)
- Auprès des institutions et de leurs partenaires privés et/ou publics

Votre labellisation vient récompenser vos initiatives et vos efforts collectifs. Il est important de mettre en valeur le fruit de votre travail et de vos engagements à de meilleures pratiques sportives

Labellisation

Un diplôme vous sera remis en main propre par le président de la FFHG lors de l'assemblée générale avec une photo de l'évènement.

La liste des clubs labellisés sera diffusée sur le site internet de la fédération.

Méthodologie d'étude des dossiers

Dans ce paragraphe, vous trouverez un certain nombre de points importants concernant la démarche de demande de label après de la FFHG :

- **Le projet associatif est un pré-requis à la labellisation.** Ce document qui doit constituer la feuille de route de toute l'activité du club (*plus d'info en Annexe 2*) est obligatoire pour l'obtention du label. En cas d'absence de projet associatif ou de projet associatif incomplet, la demande de label sera refusée ;
- **Certains critères seront traités automatiquement à partir des éléments en notre possessions** soit via hockey.net, soit via les données que possèdent les commissions fédérales travaillant sur ce dossier. Seuls certains éléments sont toujours demandés via le formulaire qui est à compléter dans son intégralité. En cas de formulaire incomplet, la demande de label sera refusée ;
- Afin de justifier de certains éléments, **des documents annexes sont à compléter et/ou à nous envoyer.** En cas de documents annexes manquants ou mal complétés, la demande de label sera refusée ;
- Chaque thématique sera étudiée par la commission fédérale concernée qui attribuera les points selon la grille présentée en annexe ;
- Certains critères seront vérifiés auprès des Zones et des Ligues régionales.

Le Calendrier

Janvier 2024 : Présentation du nouveau label par mail et organisation d'une réunion de présentation et d'information.

30 janvier 2024 : Lancement de la campagne de labellisation. L'ensemble des documents relatifs à cette procédure seront à retrouver sur le site internet de la FFHG.

6 février 2024 à 19h00 : webinaire de présentation du nouveau label « Hockey sur glace ».

29 février 2024 : clôture de la campagne de labellisation.

Mars 2024 : Etude des demandes par les commissions fédérales concernées.

Avril 2024 : Envoi d'un courrier d'attribution ou de refus du Label « HOCKEY SUR GLACE ».

Juin 2024 : Remise du Label par le Président de la FFHG, lors de l'Assemblée Générale.

Annexe 1 : la grille d'analyse des demandes de labels



Fédération Française de Hockey sur Glace Labels 2024 - Rapports d'évaluation

Nom du club

Numéro de club

Logo du club

Catégorie de club

Score global

Coordonnées de la personne ayant rempli la demande de label :

1 Projet Associatif

Développement Sportif des Jeunes (Recrutement et Fidélisation)

- **Détail (objectifs et mise en oeuvre) :**
- **Pertinence :**

Développement des Gardiens de But

- **Détail (objectifs et mise en oeuvre) :**
- **Pertinence :**

Développement du Hockey Féminin

- **Détail (objectifs et mise en oeuvre) :**
- **Pertinence :**

Développement de l'Arbitrage et de la Table de Marque

- **Détail (objectifs et mise en oeuvre) :**
- **Pertinence :**

Développement de la Formation (Bénévoles, Dirigeants et Entraîneurs)

- **Détail (objectifs et mise en oeuvre) :**
- **Pertinence :**

Développement du Hockey Citoyen (Lutte contre le Dopage, Parahockey, Lutte contre les Violences, Développement Durable, Gouvernance, etc.)

- **Détail (objectifs et mise en oeuvre) :**
- **Pertinence :**

Bilan

CRITERE	DETAIL	PERTINENCE
Sportif Gardiens de But Hockey Féminin Arbitrage et Table de Marque Formation Hockey Citoyen		

Score

Statistiques Nationales

2 Thématique Educ'Hockey

CRITERE	REPONSE	POINTS
Equipements		
Possession de palets bleus Possession de cages adaptés Possession de séparateurs de glace		
Volumes d'entraînement		
- de 7 ans (périodicité et volume) Catégorie U9 (périodicité et volume) Catégorie U11/U13 (périodicité et volume) <i>BONUS</i> — Section sportive ou classes aménagés		
Engagement (FairPlayZir, Tournois, Championnats)		
Participation aux Animations FPZ <i>BONUS</i> — Organisation d'une action Nombre d'équipes engagés en U9 Organisation de tournois U9 <i>BONUS</i> — Organisation de tournois U9 Nombre d'équipes engagés en U11 Nombre d'équipes engagés en U13		
Effectifs		
J7 masculins J7 féminines J9 masculins J9 féminines J13 (fidélisation)		

Score
dont bonus/malus



Détails, remarques et commentaires

Statistiques Nationales

3 Thématique Hockey Féminin

CRITERE	REPONSE	POINTS
Dirigeantes		
Taux de femmes au Comité Directeur <i>BONUS</i> — Référent(e) féminin identifié		
Arbitres		
Nombre de femmes arbitres <i>BONUS</i> — Arbitre féminine niveau régional ou plus		
Entraîneures		
Nombre de femmes entraîneures <i>BONUS</i> — Diplômée (ou en cours) DE ou CQP		
Effectifs		
Taux de joueuses féminines U11/U13 Taux de joueuses féminines U15/U17/U20 Taux de joueuses féminines sénior		
Engagement en championnat		
Equipes engagées en championnat		

Score
dont bonus/malus



Détails, remarques et commentaires

Statistiques Nationales

4 Thématique Officiels de Jeu

CRITERE	REPONSE	POINTS
Encadrement		
Référent Arbitrage Référent Table de Marque		
Formation		
Organisation d'une formation arbitrage niveau club <i>BONUS</i> — Participation formation régionale ou plus Organisation d'une formation TDM1 <i>BONUS</i> — Participation à une formation TDM2		
Arbitres		
Niveau régional <i>BONUS</i> — dont au moins 1 arbitre féminines Niveau club <i>BONUS</i> — dont au moins 1 arbitre féminines		

Score
dont bonus/malus



Détails, remarques et commentaires

Statistiques Nationales

5 Thématique Formation et Encadrement

CRITERE	REPONSE	POINTS
Formation		
Participation à la FPC nationale Participation aux FPC à distance par saison sportive Participation aux jeudis des dirigeants		
Encadrants		
Liste des bénévoles impliqués Liste des professionnels employés		
Clubs ayant un stagiaire en formation		
<i>MALUS</i> — Présentation d'une planification <i>MALUS</i> — Présentation des séances correspondantes <i>MALUS</i> — Présentation du suivi pédagogique des tuteurs		

Score
dont bonus/malus



Détails, remarques et commentaires

Statistiques Nationales

6 Thématique Gardiens de Buts

CRITERE	REPONSE	POINTS
Volume (spécifique GB)		
Organisation de séances découverte U9 Spécialisation avant U11 Catégorie U11/U13 <i>MALUS</i> — Absence d'intervenant spécifique GB		
Encadrement et formation		
Désignation d'un référent GB Niveau de formation de l'entraîneur GB Niveau de formation de l'aide-entraîneur GB		

Score
dont bonus/malus



Détails, remarques et commentaires

Statistiques Nationales

7 Thématique Hockey Citoyen

CRITERE	REPONSE	POINTS
Inclusion		
Organisez-vous une ou plusieurs manifestations ayant pour objectif de promouvoir la pratique du hockey sur glace des personnes en situation de handicap (initiation ou démonstration) ?		
Lutte contre le dopage		
Avez-vous identifié un délégué anti-dopage au sein de votre club ayant suivi la formation anti-dopage sur la plateforme ADEL ? (https://adel.wada-ama.org/learn - Inscription et formation 100% gratuite)		
Lutte contre les violences		
Avez-vous identifié un référent lutte contre les violences au sein de votre club menant des actions de sensibilisation auprès de vos licenciés ?		
Développement durable		
Votre club a-t-il au moins un des Labels "développement durable" suivant, en cours de validité : https://label-dd.franceolympique.com/ , https://unseulterrain.com/le-label-relais-vert/ ou https://www.fairplayforplanet.org/		
Scolaire		
Avez-vous mi en place une convention USEP ou UNSS pour développer le hockey sur glace au sein des établissement scolaire ?		
Engagement		
Respectez-vous les engagements du CER (Contrat d'Engagement Républicain), obligatoire pour l'obtention d'une subvention publique ? ET Participez-vous à l'assemblée générale de la FFHG ?		

Score



Détails, remarques et commentaires

Statistiques Nationales

8 Bilan

THEMATIQUE	SCORE	ETOILES
Projet Associatif	/ 36	
Educ'Hockey	/ 50	☆☆☆
Hockey Féminin	/ 30	☆☆☆
Officiels de Jeu	/ 30	☆☆☆
Formation et Encadrement	/ 25	☆☆☆
Gardiens de but	/ 16	☆☆☆
<i>BONUS</i> — Hockey Citoyen		☆☆☆

Label obtenu

Score global
dont bonus/malus

Commentaire général :

Statistiques Nationales

Annexe 2 : Qu'est-ce qu'un projet associatif

Le projet associatif du club est un prérequis obligatoire à l'obtention du Label.

Un projet associatif, c'est quoi ?

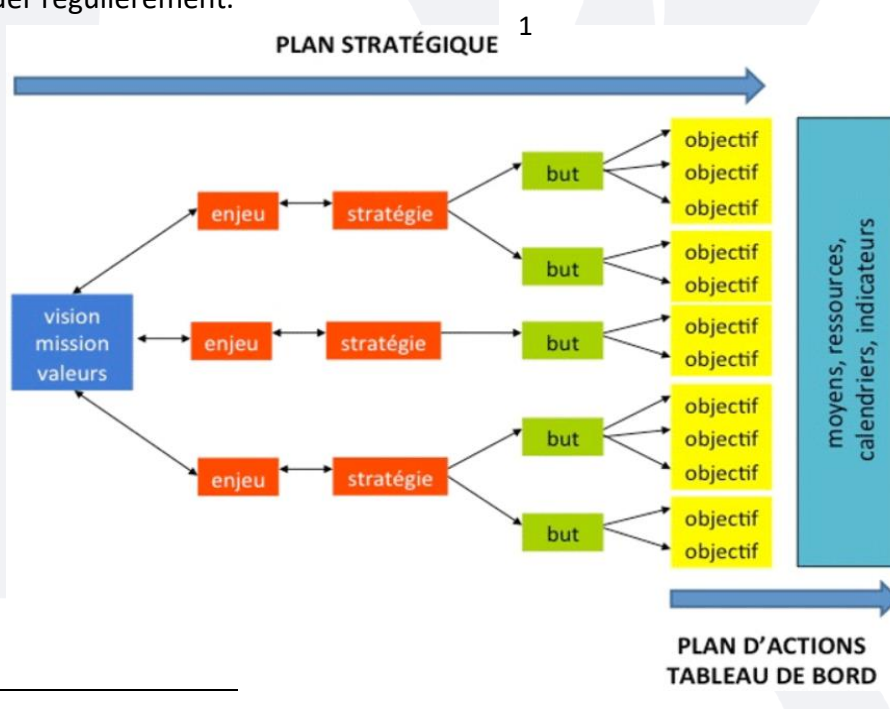
« Le projet associatif est à la fois un socle sur lequel se fondent toutes les actions de l'association, il est aussi une bannière à laquelle chacun se rallie, il est encore un outil permettant d'élaborer les feuilles de route des différents acteurs impliqués. Une fois réalisé, le projet associatif explicite la vision, la mission et les valeurs de l'organisation pour toutes ses parties prenantes. »¹

Un projet associatif est donc composé :

- Un état des lieux du club et de ses valeurs ;
- Une vision amenant à des choix stratégiques et des objectifs ;
- Une liste des actions à mener pour les atteindre ;
- Une présentation détaillée de la mise en œuvre de ces actions :
 - o Le.la pilote ?
 - o Les moyens humains
 - o Les ressources financières
 - o Le calendrier (avec plusieurs échéances)
- Une méthode d'évaluation (intermédiaire et finale) des actions réalisées afin d'ajuster le projet, mesurer son impact, le comparer par rapport aux attendus et clôturer ou relancer l'action.

L'ensemble du travail de construction du projet associatif doit être collectif avec toutes les parties prenantes du club afin d'assurer un projet associatif fédérateur, partagé par tous.

Un projet associatif n'est pas une finalité ! C'est un document de pilotage qui permet de répartir et de déléguer la charge de travail, de suivre l'avancement et qui doit s'actualiser et évoluer régulièrement.



¹ Source : <https://www.associatheque.fr/>